

Vu la convention du Protectorat du 5 août 1847 ;  
Vu la loi XXXIII du Code tahitien portant règlement sur l'élection des députés à l'Assemblée nationale législative,

ONT ARRÊTÉ ET ARRÊTENT :

L'Assemblée législative des Iles de la Société et des Tuamotu est convoquée à Papeete pour le 15 juin 1853.

Papeete, le 15 mai 1853.

*La Reine des Iles de la Société,*

Signé : POMARE.

*Le Gouverneur, Commissaire Impérial,*

Signé : PAGE.

---

*ORDRE du 1<sup>er</sup> septembre 1853 nommant les vice-président, juges et juges suppléants du tribunal civil de première instance et de commerce.*

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNE :

Conformément aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 de l'arrêté n° 28, en date du mois d'avril 1850 :

M. Salmon est nommé vice-président du tribunal civil de première instance et de commerce ;

MM. Robin et Brander sont nommés juges ;

MM. Bonnefin et Evans sont nommés juges suppléants.

Le présent ordre sera enregistré au greffe du tribunal, inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et au *Messenger de Tahiti*.

Papeete, le 1<sup>er</sup> septembre 1853.

Signé : PAGE.

Par le Gouverneur, Commissaire Impérial :

*Le chef d'état major,*

Signé : DESAUX.

---

Par ordre du Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société, en date du 27 juin 1853, M. Féréol de Leyritz, capitaine de frégate, est nommé président du 1<sup>er</sup> conseil de guerre permanent, en remplacement de M. le capitaine de frégate Vincent, parti pour France.

---

Par ordre du Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société, en date du 25 août 1853, M. Delassalle, commis de marine, a été nommé juge-suppléant au tribunal de police correctionnelle, en remplacement de M. Villers. M. Delassalle remplira en même temps les fonctions de juge d'instruction près le même tribunal.